



# Liste de contrôle des documents

## Permis de travail

### Centre de réception des demandes de visa du Canada au Mexique

Veillez utiliser cette liste de contrôle comme guide pour préparer votre demande. Vous devez joindre les documents énumérés ci-après – si vous ne présentez pas tous les documents exigés, votre demande de visa pourrait être refusée.

Vous devez présenter vos documents selon l'ordre établi dans la liste qui suit. Veuillez noter que les agents des visas pourraient demander des documents additionnels s'ils estiment cela nécessaire.

- Une enveloppe affranchies pour le transport aérien de DHL, pour le retour de vos documents une fois que votre demande aie été examinée. Vous trouverez ces enveloppes dans les bureaux de DHL au pays ou au Centre de réception des demandes de visa.
- Le formulaire « Demande d'un permis de travail présentée à l'extérieur du Canada » (IMM 1295B), dûment rempli.
- Le formulaire "Information de la famille" et le "Formulaire d'information supplémentaire" pour le **requérant principal** (indépendamment de son âge), et pour chacun des membres de la famille qui l'accompagne. **Ces formulaires doivent être complétés en anglais ou en français.**
- Une demande complémentaire, seulement si vous demandez un permis de travail dans le cadre de l'ALENA (TLCAN/NAFTA), sous la forme du formulaire IMM 5321B.
- Votre curriculum vitae.
- Deux (2) photos du demandeur. Toutes les photos doivent être conformes aux caractéristiques précisées sur notre site web à l'adresse [cicmex.com.mx](http://cicmex.com.mx). Vous pouvez faire faire vos photos a le CDV. Le service est disponible **uniquement** au Centre de Demande de Visa à **Mexico**.
- La preuve de paiement des frais de traitement reçue de la Banque Scotia. Les frais ne sont pas remboursables. Pour le taux de change appliqué par l'ambassade, veuillez visiter [cicmex.com.mx](http://cicmex.com.mx). Les frais ne sont pas remboursables. Vous devez présenter le reçu original.
- Photocopie de l'offre d'emploi et copie de la confirmation de RHDCC (LMO - Labour Market Opinion). Si vous ne fournissez pas d'LMO, veuillez inclure une explication par écrit en justifiant la raison pour laquelle vous êtes exempté(e) d'LMO.
- Une photocopie de votre contrat de travail signé par les deux parties.
- Les passeports originaux et des photocopies lisibles de passeports valides pour vous-même et tous les membres de votre famille qui vous accompagneront, de la page du passeport sur laquelle figurent vos renseignements personnels et la durée de validité du passeport, ainsi que de toutes les pages qui portent un cachet ou une annotation. Chaque page doit être photocopiée en position verticale. Tous les travailleurs doivent avoir un passeport valide pour la durée totale de leur séjour au Canada.  
Si la durée de validité de votre passeport est inférieure à la durée de votre séjour, vous ne pourrez obtenir un permis de travail pour la durée complète de votre séjour. Ainsi, si vous ne faites pas renouveler votre passeport avant de demander votre permis de travail, vous devrez présenter, au Canada, une demande de nouveau passeport et une demande de prorogation de votre permis de travail, ce qui vous obligera à acquitter des frais supplémentaires de traitement et à présenter des documents justificatifs.
- Des photocopies d'attestations d'études relatives à votre offre d'emploi. Veuillez noter que si, selon votre AMT, vous devez avoir terminé vos études secondaires, l'équivalent au Mexique est la *preparatoria*, le *bachillerato* ou des études dans une école *vocacional*.
- Les originaux de lettres de recommandation de votre emploi actuel ou de vos emplois antérieurs dans lesquelles sont détaillés le poste occupé, la durée d'emploi, le salaire et les responsabilités que vous aviez ou avez encore, afin de faire la preuve de votre expérience.

- ❑ Des photocopies d'attestations de paiement des trois derniers mois de votre emploi actuel (ou de votre emploi le plus récent si vous êtes au chômage), la feuille rose de l'IMSS (*hoja rosa*) ou le relevé de l'ISSSTE. Si vous n'avez pas ces documents, présentez des attestations de paiement d'impôts pour les trois derniers mois et un relevé d'impôts ou une carte de contribuable (*tarjeta tributaria*).
- ❑ Si vous êtes propriétaire d'une entreprise, une copie de l'acte constitutif (si l'entreprise est constituée en personne morale) ou du certificat d'enregistrement fiscal (*registro de hacienda*) [si l'entreprise n'est pas constituée en personne morale], ainsi que les déclarations de revenus des trois derniers mois.
- ❑ À la réception de votre demande, le bureau des visas vous dira si vous devez présenter un certificat de police des pays ou des États du Mexique où vous avez résidé pendant au moins six mois. Si vous avez résidé dans plusieurs États du Mexique, vous pourriez avoir à présenter un certificat de police fédérale. Le cas échéant, vous recevrez une lettre pour que vous puissiez faire les démarches nécessaires à cette fin.
- ❑ Si votre famille vous accompagnera, vous devez présenter les certificats de mariage, de divorce et de naissance de tous les membres de la famille et une preuve de garde légale le cas échéant. Si vous vivez en union de fait, vous devez présenter une preuve que votre union dure depuis au moins un an et remplir la « Déclaration officielle d'union de fait » (IMM 5409F).
- ❑ Les personnes mineures dont vous avez la charge qui fréquenteront une école primaire ou secondaire doivent chacune présenter une demande de permis d'études et payer les frais exigibles. Si le demandeur principal obtient un permis de travail, chacune de ses personnes à charge mineures obtiendra un permis d'études ouvert, pour qu'elle puisse s'inscrire au Canada à l'école publique voulue.
- ❑ Les demandeurs étrangers (autres que les ressortissants mexicains) doivent présenter, outre les documents susmentionnés, l'original de leur document d'immigration mexicain (FM2, FM3, FMT, permis de sortie du Mexique et de retour dans le pays, etc.) et l'original de leur passeport.
- ❑ Si vous vous rendez dans la province de Québec, vous devez aussi obtenir un certificat d'acceptation du Québec (CAQ). Veuillez visiter : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-temporaires/obtenir-autorisations/certificat-permis/index.html>.
- ❑ Les enfants de moins de dix-huit (18) ans qui voyagent seuls doivent fournir une autorisation signée par les deux parents ou le tuteur légal. Si l'enfant fait l'objet d'une ordonnance de garde ou voyage avec un parent, une preuve de la garde ou de l'autorisation de l'autre parent doit être également produite pour justifier le voyage.  
 Cette autorisation pourrait vous être demandée au point d'entrée au Canada. Utilisez ce lien pour obtenir le formulaire d'autorisation requis (disponible en anglais et français seulement) : <http://www.canadainternational.gc.ca/mexico-mexique/assets/pdfs/ChildApp-fr.pdf>  
 Joindre obligatoirement copie de l'acte de naissance de l'enfant et copie du passeport (ou d'une pièce d'identité avec signature) de chacun des parents ou du tuteur légal et l'invitation (s'il y a lieu).  
 Veuillez fournir une photocopie du document ainsi que la version française ou anglaise du document.
- ❑ Si votre emploi est relié à la santé publique, comme par exemple professeur, employés d'hôpital ou animateur de camp, vous devrez subir un examen médical qui devra être effectué par un médecin autorisé par le Gouvernement du Canada.

**Note :** Présenter la traduction en français ou en anglais de toutes les lettres.

## Présentation de la demande

Pour présenter une demande de visa de résident temporaire, de permis de travail ou de permis d'études, vous pouvez apporter tous les documents requis au Centre de réception des demandes de visa (CRDV) ou les lui expédier par DHL. N'oubliez pas que vous devez avoir la preuve de paiement de la Banque Scotia pour les frais de traitement afin de présenter votre demande.

Le CRDV demande pour ses services 243 pesos, payables à la Banque Scotia, ou au CRDV par carte de crédit Visa ou MasterCard.

### Adresses du CRDV :

Centre de réception des demandes de visa de Mexico  
Sófocles 127  
Miguel Hidalgo,  
C.P. 11591, D.F. México  
Ouvert de 9 h à 18 h du lundi au vendredi

Centre de réception des demandes de visa de Monterrey  
Avenida Hidalgo 400 Poniente (esquina Rayón)  
Colonia Centro  
C.P. 64000 Monterrey, Nuevo León  
Ouvert de 9 h à 18 h du lundi au vendredi

Centre de réception des demandes de visa de Guadalajara  
Agustín Yáñez 2537  
Zona Minerva  
C.P. 44130, Guadalajara, Jalisco  
Ouvert de 9 h à 18 h du lundi au vendredi

Si la demande est présentée en personne au CRDV, elle doit l'être par le demandeur principal, ou par une personne munie du formulaire « Recours aux services d'un représentant » (IMM 5476) dûment rempli. Un formulaire de consentement doit être signé par chaque demandeur ou son tuteur légal. Si le demandeur principal compte se faire représenter, il doit joindre aux documents de demande une copie signée du formulaire de consentement.

Si la demande est présentée par messagerie, elle doit comprendre la liste de contrôle pertinente, ainsi qu'au moins deux reçus par demandeur : un pour les frais exigés par le CRDV et un autre pour les frais de traitement de la demande. Nota : le cas échéant, il est possible de présenter un reçu couvrant les frais de traitement pour toute la famille. Les frais exigés par le CRDV doivent néanmoins être payés pour chaque demandeur.

Si elle n'est pas accompagnée de tous les documents exigés, votre demande ne sera pas acceptée; elle vous sera retournée pour que vous en terminiez la préparation.

1  Je, le demandeur, confirme que je n'ai aucun autre document à présenter.

OU

2  Je, le demandeur, présente les documents justificatifs qui sont cochés dans la liste ci-dessus. Je comprends que le fait de ne pas présenter tous les documents requis peut entraîner le refus de ma demande, mais j'ai choisi de présenter néanmoins ma demande.

\_\_\_\_\_  
**Nom du demandeur en lettres  
majuscules**

\_\_\_\_\_  
**Signature du demandeur**

\_\_\_\_\_  
**Date**